

NOTE

SUR LE

PORTRAIT DE CHARLOTTE DE CORDAY

PAR J.-B. HAUER

FAISANT SUITE A LA NOTICE PUBLIÉE AVEC LE DOSSIER JUDICIAIRE
DU PROCÈS CRIMINEL

Une gravure est presque toujours une pièce muette, qui parle plus aux yeux qu'à l'esprit. Quelle est son origine? Dans quelle pensée a-t-elle été conçue? Comment a-t-elle été exécutée? on l'ignore communément, trop heureux lorsqu'on connaît le nom du personnage, s'il s'agit d'un portrait, et celui du graveur. C'est donc une bonne fortune assez rare que de trouver l'historique complet d'une pièce de ce genre et c'est ce qui se rencontre ici. Nous avons pu réunir le récit du peintre qui a raconté lui-même dans quelles circonstances dramatiques il a retracé le portrait de Charlotte de Corday, d'après nature;

Le traité passé par lui avec le graveur du cuivre;

L'article du journal dans les bureaux duquel une souscription fut ouverte pour la vente de la gravure.

Ce portrait est celui qui fut publié par J.-B. Hauer, peu de jours après la mort de Marat.

Dans la gravure originale, au-dessous de la figure, on lit ces mots :

« Dessiné d'après nature par Hauer. C'est le portrait annoncé dans le journal de Perlet du 27 Juillet 1793, N° 309, gravé par Tassaert, sous la direction d'Anselin. »

Le journal de Perlet ne renferme pas seulement un article sur le portrait de Charlotte de Corday : il en contient deux : le premier est du 20 Juillet 1793, il annonce qu'Hauer, admis près de Charlotte dans l'intervalle qui sépara son jugement de son exécution pût ainsi perfectionner le dessin qu'il avait fait à l'audience et lui donner la plus entière ressemblance. Voici d'abord cet article : on trouvera plus bas le second, qui en forme la suite.

(Journal de Perlet, N° 302, du samedi 20 Juillet 1793).

Le citoyen Hauer, peintre, a dessiné, d'après nature, le portrait de Marie-Charlotte Corday. Il a été admis auprès d'elle dans l'intervalle qui sépara son jugement de son exécution. C'est là qu'il a perfectionné le dessin qu'il avait fait à l'audience. Aussi ce portrait est-il de la plus entière ressemblance, et rend-il parfaitement le calme extraordinaire que cette femme n'a cessé de montrer dans le plus terrible des moments. La réputation de cet artiste est établie et ce portrait y ajoutera beaucoup.

Le citoyen Hauer s'occupe maintenant du tableau. On nous assure qu'un autre artiste, qui a fait ses preuves de talent dans la gravure, n'attend que le tableau pour s'en occuper. Aussi si ces artistes ouvrent une souscription, nous l'annoncerons.

Le citoyen Hauer demeure rue Saint-André-des-Arts (p. 400).

On voit par cet article, que la pensée de faire graver le portrait n'était encore qu'à l'état de projet, le graveur n'était pas nommé. Cependant ces détails étaient parfaitement exacts : ils avaient dû être donnés au journal, dont les bureaux étaient situés dans la rue Saint-André-des-Arts, hôtel de Châteaueux, par le peintre qui demeurait dans la même rue, N° 76 ¹.

Dès le lendemain, 21 Juillet, un acte intervenait entre Hauer et Anselin ², pour la gravure du portrait. Le traité original existe

1. Par un hasard étrange, c'est ce même Journal de Perlet que lisaient Charlotte de Corday et M. Corday d'Armont.

2. « Jean-Louis Anselin, né à Paris en 1764, mort en 1823, bourgeois de Calais, élève d'Auguste Saint-Aubin.

« Anselin, nommé avec Bervic pour composer le Comité d'instruction de la Société populaire des Arts, était connu avant la Révolution par des pièces mythologiques et galantes, d'après Carezmes, Borel, et pour un portrait de *madame de Pompadour* en bergère, tenant des fleurs; en 1789 il grava le *siège de*

entre les mains de M. Hauer, fils du peintre (Président du Tribunal d'Arcis-sur-Aube), qui a bien voulu nous le communiquer, il est ainsi conçu :

Les soussignés JEAN-JACQUES HAUER, *peintre en portraits*, demeurant à Paris, rue Saint-André-des-Arts, section du Théâtre Français, dite de Marseille, d'une part ;

Et JEAN-LOUIS ANSELIN, graveur, rue du Théâtre-Français, même section, d'autre part :

Sont convenus de ce qui suit,

C'est à savoir :

Que le sieur ANSELIN, promet et s'oblige de graver ou faire graver en pointillé sous sa direction un dessin du citoyen HAUER, représentant Marie-Charlotte de Corday, tenant à sa main le couteau avec lequel elle a assassiné MARAT, l'Ami du Peuple, le prix de laquelle gravure demeure modéré entre les parties à la somme de trois cents livres, sous la condition que la planche et son produit appartiendront aux dits soussignés en société et par égale portion.

Et de sa part, le citoyen Hauer s'oblige de donner au citoyen Anselin la somme de cent cinquante livres faisant la moitié du prix ci-dessus fixé, sous la condition expresse, qu'il partagera par égale portion avec le citoyen Anselin, dans le produit de la vente des gravures.

Et pour garantie de l'exécution des conventions ci-dessus, les soussignés déclarent qu'ils entendent que la dite planche soit enfermée dans une boîte fermante à double serrure et la clef de l'une sera en la possession dudit citoyen Hauer, et la clef de l'autre en la possession dudit citoyen Anselin, de telle sorte que la boîte ne puisse être ouverte qu'en présence et du consentement desdits soussignés qui se réservent de déterminer entre eux, lequel demeurera dépositaire de la dite boîte, ou entre les mains de quel notaire ou officier public en cas de difficulté entre eux le dépôt en sera fait.

Et pour établir la plus juste balance entre les soussignés, il est expressément convenu que les frais de papier, impression, cuivre, commission de marchands et autres de quelque nature qu'ils puissent être, seront supportés par moitié et égale portion, comme il a été également convenu pour la gravure, l'impression sera toujours partagé (*sic*) également entre les soussignés qui déclarent se soumettre tous les deux à tous les risques que l'on est exposé à courir dans le commerce.

Calais, d'après Barthélemy, très-grande pièce d'une belle facture qu'il dédia à l'Assemblée nationale. Il fut un de ces burinistes, qui trouvent le moyen d'effacer dans leur œuvre à peu près toute trace du temps dans lequel ils vivent. » (Renouvier, *Histoire de l'Art pendant la Révolution*, p. 282).

Et par suite du principe d'égalité que les soussignés veulent établir dans les bénéfices de la présente Société s'ils (*sic*) s'en trouvent, les papiers, soit billets ou lettres de change, qui seront reçues en payement seront également à charge ou profit des deux.

Fait double entre lesdits associés, le vingt-et-un Juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française et ont signés (*sic*)

ANSELIN, HAUER.

Cet acte nous fait assister aux détails intérieurs de l'opération, entre le peintre et le graveur. Ils sont donc intéressants pour la technique de l'art pendant la Révolution. Nous voyons qu'il s'agit d'une gravure *sur cuivre*, et elle devait en outre être *au pointillé*, ceci explique la réserve d'Anselin de n'être que le directeur de l'œuvre et de la faire graver sous sa surveillance. Le graveur adjoint par lui fut Tassaert ¹, qui avait inventé un procédé au pointillé à l'aide duquel il croyait pouvoir rivaliser avec le dessin original. (Renouvier, p. 226.) C'est probablement lui qu'Anselin avait en vue lorsqu'il stipulait la faculté de se substituer un autre artiste pour l'exécution du travail.

Le prix est fixé à trois cents livres, somme assez considérable pour le temps et surtout pour le moment (20 Juillet 1793).

Mais ce qu'il y a de plus essentiel pour nous, c'est la qualification que prend Hauer de *peintre de portraits*. Telle est en effet sa spécialité. Ses compositions sont manifestement inférieures à ses têtes dans la série de tableaux qu'il a consacrés à Louis XVI (les adieux du Roi à sa famille, la confession, l'exécution), les personnages sont traités avec une certaine gaucherie qui ne nous déplaît pas, en ce qu'elle va jusqu'à la naïveté, et

1. J.-J. Tassaert, demeurant rue Christophe, section de la Cité.

On cite de lui un certain nombre d'ouvrages qui répondent aux passions du moment, pendant la Révolution.

L'Amour de la Patrie inspire le courage.

J. Chaslier, d'après Caresme.

Le 31 Mai, d'après Harriet.

La nuit du 9 au 10 thermidor, par le même.

Le triumvir Robespierre exprimant un cœur humain dans une coupe.

M. Latude, Lavoisier, Buonaparte, etc.

qu'elle fait ressortir le fini des figures, on reconnaît bien à ce signe l'homme habitué à faire le portrait. De là, le titre que se donne Hauer et qui, pour nous, a une grande importance, parce qu'il est une garantie de la ressemblance qu'il a pu atteindre dans l'exécution du portrait de Charlotte de Corday.

L'exécution suivit de près la signature du traité et, dès le 27 Juillet, un nouvel article du Journal de Perlet annonçait que la gravure pourrait être terminée dans un mois. C'est l'article auquel renvoie la note mise au bas de l'Estampe.

(Journal de Perlet, du samedi 27 Juillet 1793, N° 309.)

Le citoyen Hauer, peintre, fut aperçu au Tribunal par Charlotte de Corday, dessinant son portrait; elle le fit prier de passer à la chambre criminelle, pendant qu'elle y était à attendre le résultat de la délibération du Tribunal, elle lui demanda à voir le portrait, le trouva déjà bien fait et ressemblant, et lui offrit de poser si cela pouvait lui être utile, pendant qu'on la jugeait; il l'accepta avec plaisir, et elle posa avec une tranquillité et une gaieté dont on ne peut pas se faire une idée.

Il en est résulté que ce portrait est d'une ressemblance frappante suivant tous ceux qui l'ont vu.

Le peintre Hauer nous a chargé d'annoncer qu'on est occupé maintenant de la gravure de ce portrait; il sera fait à la manière anglaise, par Tal (faute typographique pour Tassaert), sous la direction du citoyen Anselin, graveur connu par différentes productions qui lui font honneur tels (*sic*) que le siège de Calais, etc., etc. Cette ennemie du peuple est représentée à mi-corps, en chapeau, tenant d'une main un couteau et de l'autre un éventail.

On peut se faire inscrire dès à présent pour retenir des épreuves, chez Hauer, peintre, rue Saint-André-des-Arts, N° 76.

Chez Anselin, graveur, rue et place du Théâtre-Français, et au bureau du présent journal ¹. Prix : 5 livres.

On pourra délivrer des épreuves sous un mois.

(P. 456).

Nous ne nous arrêtons pas à relever ce qu'il y a de précieux pour l'histoire de Charlotte de Corday dans cet article, ni à résoudre

1. Certaines épreuves, notamment une de celles du cabinet des Estampes, portent en outre :

Et chez Hauer, négociant, rue Guérin-Boisseau, N° 9, près de la rue Saint-Denis.

dre les difficultés qu'il soulève. Nous ne voulons nous occuper que des détails iconographiques qu'il renferme.

On voit que la publication avait lieu sous forme de souscription;

Que cette souscription était ouverte tant au bureau du Journal de Perlet que chez le peintre et chez le graveur, que le prix était *de 5 livres*.

La gravure que l'on trouve communément est en noir. Cependant à Rouen nous avons vu dans la collection de Baratte une épreuve, tirée en couleur. La robe de Charlotte de Corday est verte, ce qui indique qu'on la considérait comme royaliste.

« L'exécution, dit Renouvier, p. 224, en est fine et vigoureuse : l'expression est vive et malgré des signes évidents d'enjolivure, c'est un des meilleurs éléments du portrait vrai que l'on puisse avoir. »

Aujourd'hui cette gravure est devenue rare, elle se vend de 16 à 20 francs, suivant l'état de l'épreuve. C'est ce qui nous aurait engagé à la faire reproduire, alors même qu'elle n'eût pas été une pièce capitale pour l'iconographie de Charlotte de Corday, puisqu'elle est, suivant l'heureuse expression d'un critique, la gravure *princeps* de l'œuvre d'Hauer¹, celui que nous avons surnommé l'Adam Lux de la peinture.

Nous avons déjà publié la gravure du Portrait à l'huile existant au Musée de Versailles. Nous continuerons en donnant prochainement : la mort de Marat, par Hauer, de manière à former un *Album*, marchant parallèlement avec le recueil des documents imprimés.

1. M. Léon Lagrange. Compte-rendu de l'Exposition artistique d'Alençon, en 1865.

C.A.M.
11/5/05